

COMMUNE DE LESCHEROUX
ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
REUNION N° 12 DU 22 OCTOBRE 2025 EN MAIRIE A 18 H 30

PRESENTS EXCUSES

COMMUNE DE LESCHEROUX			
M. NICOLIER	Maire	✕	
M. FAUSSURIER	Adjoint au maire		✕
M ^{me} PELLETIER	Adjointe au maire	✕	
M ^{me} PETITJEAN	Adjointe au maire		✕
M. THENOZ	Adjoint au maire	✕	
M ^{me} BADOUX	Conseillère municipale	✕	
M. CHEVAILLER	Conseiller municipal		✕
M ^{me} GADOLET	Conseillère municipale	✕	
M. GERLAND	Conseiller municipal		✕
M. GUIDARD	Conseiller municipal	✕	
M ^{me} LACOUR	Conseillère municipale	✕	
M. MARION	Conseiller municipal	✕	
M ^{me} MEUNIER	Conseillère municipale	✕	
M ^{me} MORESTEL	Conseillère municipale	✕	
M. PERNET	Conseiller municipal		✕
BUREAUX D'ETUDES			
M. GERGONDET	Atelier Gergondet	✕	

Monsieur le Maire ouvre la séance et remercie les participants.

Le compte rendu de la réunion n° 11 du 24 septembre 2025 n'appelle pas d'observation.

Les participants font un point sur l'**avancement de la procédure** d'élaboration du PLU.

Ils poursuivent l'étude du **règlement graphique**, en précisant les points suivants après examen approfondi :

- La zone UE qui recouvre le pôle central comprenant la place de village, à conforter et aménager, fait l'objet d'un secteur spécifique UEa permettant une mixité fonctionnelle souhaitable pour promouvoir la vie sociale ;
- L'emplacement destiné à créer un cheminement piétonnier est adapté afin de relier, en évitant d'emprunter la RD 1, le pôle de la mairie / salle polyvalente au pôle central. Il n'apparaît pas réaliste de le poursuivre vers l'Est jusqu'au pôle scolaire compte tenu des contraintes environnementales, notamment liées à la traversée de la Sanne, agricoles et urbaines ;
- Des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) n'apparaissent pas pertinentes sur le terrain non bâti (classé en zone UA) localisé au Nord de l'ancienne Cure, en bordure de la place de village.

Les participants étudient ensuite le **règlement écrit** à partir d'un tableau préalablement diffusé par Monsieur GERGONDET. Ce tableau synthétise les principales dispositions des zones UA, UB, UE et 1AU, sauf celles relatives à la « *qualité urbaine, architecturale, environnementale et paysagère* » qui, ne pouvant être résumées, seront étudiées séparément.

Les représentants de la Municipalité confirment par ailleurs leur souhait d'autoriser en zones A et N les extensions et annexes des habitations existantes, dans le respect des seuils recommandés par la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF).

Monsieur GERGONDET leur transmettra, suite à la présente réunion, des propositions :

- de tableau synthétique complété par les principales dispositions des zones A et N ;
- de dispositions relatives à la « *qualité urbaine, architecturale, environnementale et paysagère* ».

Les représentants de la Municipalité étudient ensuite une proposition, préparée par Monsieur GERGONDET, d'**orientations d'aménagement et de programmation (OAP) thématiques « bioclimatisme et santé environnementale »**. Ces OAP détaillent des recommandations, pour les habitations, qui relèvent davantage de « bon sens » que de procédés techniques coûteux.

La prochaine réunion, qui sera animée par Mosaïque Environnement et à laquelle participera Monsieur GERGONDET, aura notamment pour objet d'étude :

- des délimitations des zones A (agricole) et N (naturelle et forestière) et des secteurs environnementaux liés aux fonctionnalités écologiques et aux enjeux paysagers ;
- des dispositions réglementaires de ces secteurs ;
- des volets environnementaux des orientations d'aménagement et de programmation.

Elle se tiendra en mairie le :

Judi 6 novembre 2025 à 18 h 00

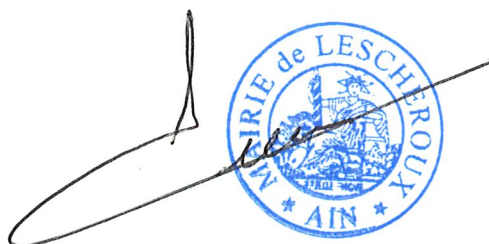
Rédigé par l'Urbaniste,

M. GERGONDET

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Lu et approuvé par le Maire,

M. NICOLIER

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a long horizontal stroke extending to the right. Below the signature is a circular blue official stamp of the Mairie de Lescheroux, AIN, featuring a coat of arms in the center.